



Succession après décès du conjoint

Par Kit33170

Bonjour,

Ma mère a acheté une maison avec son compagnon il y a 14 ans. Il est décédé voilà 7 mois. Ils n'étaient pas mariés ni pacsés. Une succession a été ouverte pour lui.

Il faut vous préciser que ma mère a payer sa moitié de la maison et que sur la part de son compagnon il reste un crédit à finir de payer.

Est ce normal que ma mère n'a pas été convoquée au moins une fois par le notaire ne serait-ce que pour savoir où ça en est?

La maison est mise en vente dans les jours prochain

Par ESP

Bonjour

Votre mère a-t-elle pris une initiative vis à vis d'un notaire ?

Qui a mis cette maison en vente ?

Par Kit33170

Bonjour

Non, elle n'a pas essayé de rentrer en contact avec le notaire.

La maison est mise en vente par ma mère et les héritiers. Pour info, ils sont 2 dont un sous curatelle

Par janus2

Est ce normal que ma mère n'a pas été convoquée au moins une fois par le notaire ne serait-ce que pour savoir où ça en est?

Bonjour,

Votre mère n'étant pas concernée par la succession de son compagnon (sauf dispositions particulières, testament), il semble normal qu'elle n'ait pas été convoquée.